

**INFORMATIONS CONCERNANT
L'ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE DU COLLEGE (ou A.S.)**

Année scolaire 2020 / 2021

C'est une association (type loi 1901) obligatoirement affiliée à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire).

Elle est animée par l'ensemble des professeurs EPS du Collège **tous les mercredis** de l'année scolaire dès le **mercredi 9 septembre 2020**.

Elle fonctionne :

◆ **Le mercredi après midi de 12h45 à 15h** pour les entraînements.

◆ **Le mercredi après-midi jusqu'à 17h** pour les rencontres inter-collèges.

Tous les déplacements pour les rencontres inter-collèges sont organisés en BUS au départ du collège.

En raison du contexte particulier de cette année, l'A.S. ne fonctionnera pas comme les années précédentes. Les préconisations du service départemental UNSS vont vers des activités permettant une certaine distanciation entre les élèves. Le handball ne pourra donc pas être pratiqué en ce début d'année.

L'équipe EPS du collège a décidé de commencer l'année par du **BADMINTON pour toutes les catégories**. Nous espérons pouvoir organiser des compétitions avec d'autres collèges dans cette activité.

Nous réfléchissons aussi à proposer **ponctuellement d'autres activités** en fonction des propositions du département et de l'évolution du contexte (Trail, VTT....).

Le programme détaillé (horaires et lieu) pour chaque mercredi sera affiché la semaine précédente, au gymnase, au collège et sur l'ENT (espace numérique du collège).

La cantine ne fonctionnant pas le mercredi midi, les élèves doivent apporter un pique nique fourni par la famille. Entre la fin des cours à 12h et le début des activités, les élèves sont surveillés par les professeurs d'EPS à l'intérieur du collège pendant le repas de midi.

Pour les élèves n'habitant pas NOVALAISE un ramassage à la fin de chaque séance est organisé depuis le gymnase jusqu'à l'église de La Bridoire en passant le long du lac côté St Alban de Montbel.

Les arrêts sont identiques à ceux des transports scolaires sur le parcours Novalaise - La Bridoire.

Activités prévisionnelles (sous réserve de modification en fonction du contexte sanitaire) :

1er trimestre BADMINTON (Trail, VTT ponctuellement)

2ème trimestre BADMINTON / TENNIS DE TABLE

3ème trimestre VOLLEY-BALL

Le handball initialement programmé au 1^{er} trimestre pourra être proposé plus tard si les préconisations évoluent.

Une formation de jeune officiel (arbitre) dans les disciplines concernées est organisée au sein de l'A.S..

Après avoir choisi une activité, il est indispensable que votre enfant soit présent régulièrement aux séances notamment pour les rencontres, par respect pour ses camarades (équipes engagées) et ses professeurs.

Qu'il participe à l'ensemble des activités ou à une seule, l'enfant doit avoir **une licence UNSS**.

Pour cela il doit apporter :

Une cotisation de 20 € pour l'année scolaire (chèque à l'ordre de l'ASSE)

La feuille (donnée par le professeur EPS) comportant : **l'autorisation parentale**. Il n'est plus utile de fournir un certificat médical.

L'originalité de l'AS réside dans la diversité des activités proposées, tous les élèves sont les bienvenus quel que soit leur niveau d'expertise.